

12 | 21 **COMITÉ RELATIF À L'HONNÊTÉTÉ, À L'INDÉPENDANCE ET AU PLURALISME DE L'INFORMATION ET DES PROGRAMMES**

BILAN ANNUEL 2021

1. COMPOSITION DU COMITE DE RADIO FRANCE

Le décret n° 2017-363 du 21 mars 2017 a introduit un article 4-1 dans le cahier des charges de Radio France qui fixe, en prenant en compte l'avis formulé le 22 février 2017 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (ci-après « CSA »), les modalités de fonctionnement du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (ci-après « Comité d'éthique de Radio France » ou « Comité »).

En application de la loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et du décret d'application susvisé, le Conseil d'administration de Radio France réuni le 29 mars 2017 a fixé à cinq le nombre des membres de ce Comité.

Les cinq membres du Comité, nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable, sont Madame Françoise Benhamou, Madame Béatrice Bourgeois-Machureau, Monsieur Antoine Gaudemet, Monsieur Gilles Leclerc et Madame Julie Joly. Le 15 octobre 2020, le Conseil d'administration de Radio France a procédé au renouvellement des mandats de Madame Françoise Benhamou, Madame Béatrice Bourgeois-Machureau et Monsieur Antoine Gaudemet. Trois mois plus tôt, le 9 juillet 2021, le Conseil d'administration de Radio France avait procédé au renouvellement du mandat de Monsieur Gilles Leclerc. Madame Julie Joly avait été nommée membre du Comité un an plus tôt, le 24 avril 2020.

Lors de la première réunion du Comité, Françoise Benhamou a été élue à l'unanimité Présidente du Comité. Conformément à la loi qui préconise « une représentation équilibrée des femmes et des hommes », le comité comporte donc trois femmes et deux hommes.

En 2021, le Comité s'est réuni à huit reprises. Il a concentré ses travaux sur la place des experts à l'antenne, sujet dont il s'était auto-saisi en juin 2020. Il a également procédé à l'examen des saisines reçues au cours de l'année.

2. LIGNES DIRECTRICES SUR LA PLACE DES EXPERTS A L'ANTENNE

Le 21 juillet 2021, la Présidente du Comité, Françoise Benhamou, a adressé à la Présidente-directrice générale de Radio France Madame Sibyle Veil les lignes directrices sur les experts, établies par le Comité.

Ces lignes directrices ont pour objectif d'éclairer les pratiques des journalistes lorsqu'ils invitent des experts à l'antenne et d'apporter des recommandations sur la présence de ces experts qui interviennent de plus en plus sur diverses questions d'actualités (progression de 7,7% du nombre des

experts sur les antennes de Radio France entre 2019 et 2020, dans le contexte, notamment de la crise sanitaire).

Un expert y est défini comme « un chercheur ou un spécialiste reconnu, susceptible d'éclairer le débat contemporain à partir des connaissances scientifiques ou techniques qu'il a acquises dans son parcours professionnel et/ou son activité de recherche. Ce n'est ni un acteur de la vie politique ni un porte-parole. Un expert doit être capable d'expliquer, d'argumenter et de distinguer les certitudes scientifiques des simples hypothèses. Il peut éventuellement certifier l'exactitude d'une information. Par sa parole, il apporte une valeur ajoutée au débat contemporain. Son expertise en un domaine ne le rend pas expert d'autres sujets. »

Les lignes directrices présentent des recommandations quant au choix de l'expert, la présentation de l'expert lors de son passage à l'antenne et la conduite de la discussion avec l'expert.

Elles ont été présentées le **20 octobre 2021** au Comité de direction radio et musique de Radio France par la Présidente du Comité, Madame Françoise Benhamou.

Les lignes directrices figurent en annexe au rapport annuel et ont été publiées sur la page internet du Comité : <https://www.radiofrance.com/comite-ethique>

Ces lignes directrices sont le fruit du travail du Comité qui a consacré sept réunions en 2021 à cette question.

1. La première réunion du Comité d'éthique de Radio France s'est tenue le **11 janvier 2021**. Les membres du Comité se sont entretenus avec deux représentantes du média public suisse RTS, Madame Raymonde Richter, médiatrice et Madame Béatrice Jéquier, adjointe à la direction de l'actualité de la RTS et avec une représentante du média public belge RTBF, Madame Louise Monaux, médiatrice, pour échanger sur les pratiques mises en place dans ces deux médias de service public. Le Comité a ensuite échangé avec les équipes de Radio France (Madame Emmanuelle Daviet, médiatrice ; Monsieur Vincent Giret, directeur de l'information ; Monsieur Xavier Domino, secrétaire général) sur la place des experts sur les antennes de Radio France, notamment durant la période de la pandémie.
2. La deuxième réunion du Comité d'éthique de Radio France s'est tenue le **10 février 2021**. Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur les premiers échanges ayant eu lieu en janvier et de dresser une première feuille de route des éléments à intégrer dans les lignes directrices qui seraient établies par le Comité.
3. La troisième réunion du Comité d'éthique de Radio France s'est tenue le **15 mars 2021**. Le Comité a poursuivi ses auditions dans le cadre de ses travaux sur les experts à l'antenne. Les membres du Comité ont entendu Monsieur Nicolas Martin, producteur de la « Méthode scientifique » sur France Culture, qui reçoit de nombreux experts scientifiques et Monsieur Etienne Klein, physicien, philosophe et producteur sur France Culture, qui a partagé sa double expérience d'expert invité et de producteur invitant. Ce dernier a par ailleurs écrit un article intitulé « La mise en scène de la science : de la Covid-19 à la 5G », qui a alimenté les débats.
4. La quatrième réunion du Comité d'éthique de Radio France s'est tenue le **21 avril 2021**. Durant celle-ci, le Comité a poursuivi ses travaux sur la place des experts à l'antenne.
5. La cinquième réunion du Comité d'éthique de Radio France s'est tenue le **10 mai 2021**. Le Comité a auditionné le généticien britannique Adam Rutherford, qui produisait jusqu'à

récemment l'émission « Inside Science » diffusé sur BBC Radio. Ce dernier a partagé son expérience de producteur britannique et les pratiques qu'il avait mises en place pour sélectionner les experts intervenant lors de son émission.

6. La sixième réunion du Comité d'éthique de Radio France s'est tenue le **27 mai 2021**. Au cours de celle-ci, le Comité a rédigé la première ébauche des lignes directrices sur la place des experts à l'antenne.
7. La septième réunion du Comité d'éthique de Radio France s'est tenue le **9 juin 2021**. Le Comité s'est entretenu sur la finalisation des lignes directrices sur la place des experts à l'antenne.

3. SAISINES DU COMITE ET DEMANDES TRAITEES

En 2021, le Comité a examiné 81 saisines¹ (contre 146 en 2020). Il a estimé qu'une saisine entrait dans son champ de compétence. Le Comité n'a par ailleurs transmis aucun dossier au CSA et au Conseil d'administration de la société en 2020.

Lors de ses sept premières rencontres, le Comité a considéré qu'aucune des saisines examinées n'entrait dans son champ de compétence (35 lors de la réunion du 11 janvier 2021, 9 lors de la réunion du 10 février 2021, 9 lors de la réunion du 15 mars 2021, 25 lors de la réunion du 21 avril 2021, 12 lors de la réunion de la réunion du 9 juin 2021). Nombre d'entre elles constituaient des commentaires d'actualité ou ne soulevaient pas de question d'ordre éthique.

Lors de la huitième réunion qui s'est tenue le **22 novembre 2021**, le Comité a relevé, dans un contexte de pré-campagne électorale, une augmentation des saisines concernant la question du pluralisme politique sur les antennes de Radio France. Une saisine interrogeant la représentation insuffisante de Monsieur Eric Zemmour a retenu son attention. Considérant qu'elle entrait dans son champ de compétence, le Comité a décidé d'y apporter une réponse. Après examen du traitement qui avait été accordé à Monsieur Zemmour, candidat putatif à l'élection présidentielle à la date de réception de la saisine, le Comité a considéré que les chaînes de Radio France avaient veillé au respect du pluralisme sur leurs antennes en invitant à plusieurs reprises Monsieur Zemmour, qui a d'abord décliné une invitation, puis en a accepté une autre dans la matinale de la chaîne franceinfo. Le Comité a cependant estimé nécessaire de rappeler que l'expression des idées portées par Monsieur Zemmour devra faire l'objet, durant l'ensemble de la pré-campagne et de la campagne électorale, d'une couverture équivalente à celle des autres candidats, afin de respecter le traitement équitable des candidats et la diversité des courants d'opinion, dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel et des obligations incombant au groupe Radio France (réponse présentée en annexe).

Plus généralement, le Comité a porté, en 2021, lors de la période de pré-campagne, une attention particulière au pluralisme de l'information et à la juste représentativité des différentes idées exprimées dans le cadre du débat politique français. Il s'est attaché à suivre les moyens mis en œuvre par les chaînes du groupe Radio France pour assurer le pluralisme d'opinions sur ses antennes et a veillé au respect effectif de ce principe. Un message a été publié en ce sens sur la page internet du Comité éthique, rappelant la recommandation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, définissant trois périodes successives lors du traitement du temps de parole des candidats à l'occasion de cette élection.

¹ A la date du 16 novembre 2021

ANNEXE 1 : Lignes directrices sur les experts

De : Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France

20 juillet 2021

Lignes directrices sur les experts

Introduction

En application de l'article 30-8 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, dans sa rédaction issue de la loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, le conseil d'administration de Radio France a approuvé, le 29 mars 2017, la création d'un « comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes » composé de personnalités indépendantes (ci-après : « le Comité »). Comme l'énonce le règlement intérieur de Radio France, « la création de ce comité constitue une garantie complémentaire des moyens d'ores et déjà mis en œuvre par Radio France pour assurer l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information et des programmes, notamment la charte de déontologie des journalistes annexée à l'accord d'entreprise de juin 2015 et le médiateur des antennes ».

Les dispositions législatives applicables prévoient que le Comité peut se saisir ou être consulté à tout moment par les organes dirigeants de Radio France, par le médiateur ou par toute autre personne.

C'est dans ce cadre que, le 4 juin 2020, le Comité s'est saisi de la question de la place, du rôle et du statut des experts dans les programmes et au sein des rédactions des antennes de Radio France. Le Comité s'est réuni à plusieurs reprises pour conduire sa réflexion. Il a procédé à plusieurs auditions, dont la liste figure en annexe aux présentes lignes directrices.

Pourquoi le Comité s'est-il saisi de cette question ?

Le Comité a fait le constat que nous traversons actuellement une période de défiance vis-à-vis des médias, et de ceux à qui ils donnent la parole en qualité de « sachants » – défiance alimentée par le phénomène des *fake news*, la « technologisation » des rapports sociaux, la propension à considérer que toute parole se vaut et la tendance à vouloir deviner derrière la parole médiatique l'existence de complots.

La pandémie de Covid-19 a exacerbé les questions que les auditeurs se posent à propos de la science, ainsi que du rôle et de la place des experts au sein des programmes de Radio France. L'acuité du débat scientifique va au-delà de la crise sanitaire actuelle. Elle concerne, de manière plus générale, les questions environnementales, celles qui ont trait au numérique, à l'intelligence artificielle, etc. Elle ne se limite pas au domaine des sciences dites « dures ». Les rédactions des antennes de Radio France cherchent souvent, pour éclairer tel ou tel sujet, poser les termes du débat scientifique et expliquer les résultats de la recherche contemporaine, des experts reconnus dans leur domaine.

L'appel à des experts soulève cependant un nombre important de questions ayant trait, en particulier, à leur identification, à la délimitation de leur domaine de compétences, à la présentation qu'il convient d'en faire et à l'identification d'éventuels conflits d'intérêt les concernant. Les experts doivent être indépendants et capables d'expliquer les questions qui peuvent faire l'objet de débats ou de controverses.

Quelle acception du terme « expert » le Comité a-t-il retenue ?

Si un journaliste peut être considéré comme expert de tel ou tel sujet en raison de ses connaissances ou de son expérience dans un domaine, les présentes lignes directrices font uniquement référence aux experts auxquels les rédactions des antennes de Radio France font appel et qui ne sont pas membres desdites rédactions. Un expert est un chercheur ou un spécialiste reconnu, susceptible d'éclairer le débat contemporain à partir des connaissances scientifiques ou techniques qu'il a acquises dans son parcours professionnel et/ou son activité de recherche. Ce n'est ni un acteur de la vie politique ni un porte-parole. Un expert doit être capable d'expliquer, d'argumenter et de distinguer les certitudes scientifiques des simples hypothèses. Il peut éventuellement certifier l'exactitude d'une information. Par sa parole, il apporte une valeur ajoutée au débat contemporain. Son expertise en un domaine ne le rend pas expert d'autres sujets.

1. Choix de l'expert

Le choix de faire intervenir un expert est d'abord et avant tout un choix éditorial.

Un journaliste, même spécialiste, n'est pas tenu d'être expert des sujets qu'il traite. Pour apporter au public l'information la plus complète et pertinente, l'invitation d'un expert est justifiée lorsqu'il s'agit d'apporter une valeur ajoutée à la parole ou au travail journalistique. Elle ne peut remplacer le travail d'enquête ou de reportage, indispensables à la qualité du travail journalistique.

Pendant l'échange avec l'expert, une nécessaire distance devrait s'imposer au journaliste vis-à-vis de la parole de l'expert, comme de toute autre source, aussi fiable puisse-t-elle paraître.

L'expert, au-delà de son expertise, peut être amené à délivrer une opinion personnelle. En pareil cas, il appartient au journaliste d'éclairer les auditeurs, en distinguant clairement l'expertise et l'opinion formulée par l'expert.

En outre, la diversité des paroles expertes contribue à la qualité du débat démocratique. Le choix de l'expert devrait donc respecter les critères de légitimité, d'honnêteté, de pluralisme mais aussi, de parité et de diversité.

Le recours systématique aux mêmes experts est un indicateur défavorable. Les jeunes chercheurs, les chercheurs moins connus que d'autres mais parfois tout aussi compétents, les femmes, les personnes de nationalité étrangère, largement impliqués dans les travaux de recherche, constituent également des sources pertinentes d'expertise et devraient pouvoir participer au renouvellement des prises de paroles. Des listes d'experts issus de ces diversités devraient exister et pourraient aider les rédactions des antennes de Radio France dans leurs choix.

2. Présentation de l'expert

Lorsqu'ils sollicitent un expert pour intervenir à l'antenne, les personnels des antennes de Radio France devraient s'efforcer, dans la mesure du possible, de le présenter de manière complète et d'exposer l'autorité scientifique dont celui-ci dispose en lien avec le sujet traité.

Il est important qu'ils distinguent clairement, à l'antenne, les experts invités des chroniqueurs, des journalistes ayant une expertise et des éditorialistes.

Ils pourraient renvoyer, en tant que de besoin, au site internet de l'émission pour de plus amples informations sur l'expert sollicité.

Avant de solliciter un expert pour intervenir à l'antenne, il apparaît nécessaire que les personnels des antennes de Radio France interrogent celui-ci sur l'existence éventuelle de conflits d'intérêts le concernant en relation avec le sujet traité, le conflit d'intérêts recouvrant en l'espèce toute situation dans laquelle l'opinion de l'expert est susceptible d'être influencée par un intérêt personnel, direct ou indirect, notamment financier.

Lorsqu'un expert sollicité pour intervenir à l'antenne déclare pouvoir être regardé comme en situation de conflit d'intérêts, il serait bon que cette information soit portée à la connaissance des auditeurs lors de la présentation de l'expert, afin qu'ils puissent entendre la parole de l'expert en connaissance de cause.

3. Discussion avec l'expert

Outre les éléments mentionnés précédemment liés au choix et à la présentation de l'expert, il paraît important de respecter, autant que possible, certaines exigences dans le dialogue avec l'expert.

D'abord, il apparaît préférable d'éviter de prévoir un dialogue ou un débat au sein duquel l'expert est invité à défendre et illustrer une position, étroitement définie à l'avance, et où tant les questions posées que les modalités de l'échange peuvent contribuer à caricaturer sa pensée et à privilégier les propos polémiques aux analyses nuancées.

Ensuite, il serait utile que les personnels des antennes de Radio France puissent questionner la parole de l'expert. C'est sans doute un aspect particulièrement délicat, eu égard au nécessaire équilibre auquel il convient de tendre, entre le respect légitime dû aux compétences scientifiques de l'expert et la nécessaire distance qu'il convient de conserver face à tout discours qui comporte une part d'opinion, par définition réfutable. Afin que l'auditeur reste toujours en mesure d'exercer son esprit critique, il pourrait être utile d'appeler son attention, au cours de l'interview ou du débat, sur la différence existante, au sein des propos de l'expert, entre ceux qui relèvent d'une vérité scientifique avérée et ceux qui, au contraire, sont sujets à opinions divergentes et justifient par conséquent d'être, le cas échéant, questionnés.

Par ailleurs, et en lien avec ce qui précède, il serait souhaitable, tout au long de l'échange, de contextualiser l'intervention de l'expert afin de mettre en évidence, dans le domaine dans lequel il intervient, les vérités scientifiques que l'on peut regarder comme scientifiquement acquises et les domaines dans lesquels oeuvre la recherche. De façon plus générale, tout ce qui permet de définir les contours du cadre dans lequel intervient l'expert et inscrit sa parole dans un contexte précis est de nature à permettre à l'auditeur de mieux cerner la portée de cette parole et d'en tirer le plus grand bénéfice.

Enfin, il est important que le recours à l'expert n'intervienne que lorsque celui-ci est susceptible, sur un sujet spécifique, d'apporter un éclairage qu'il est, sinon le seul, du moins l'un des mieux à même de fournir. A cet égard, il importe de rappeler que la parole de l'expert n'a pas vocation à se substituer au travail d'investigation du journaliste. L'expertise déploie toute sa portée lorsqu'elle intervient au terme de ce travail, au moment où il devient nécessaire, pour aller plus loin dans la réflexion, de recourir à l'analyse de ceux qui possèdent les compétences que leur formation et leur parcours professionnel leur a permis d'acquérir.

4. Synthèse des recommandations du Comité

- Identifier les viviers d'experts : laboratoires, revues, organisations, colloques, etc. ;
- Mutualiser les sources au sein des rédactions et des programmes ;
- Créer un répertoire actualisé d'experts, de laboratoires ou de viviers d'experts ;
- Recourir plus souvent aux jeunes chercheurs et diversifier le plus possible les experts auxquels il est fait appel ;
- Ne pas se limiter aux calendriers de publication des chercheurs (ouvrages, recherches) ;
- Présenter de manière précise les experts invités, en faisant figurer le cas échéant des compléments d'information les concernant sur le site internet et en invitant les auditeurs à s'y reporter ;
- Vérifier régulièrement l'existence d'éventuels conflits d'intérêt des experts invités ou recensés par les rédactions ;
- Éviter les modalités de débats susceptibles de conduire les experts à caricaturer leur pensée ;
- Questionner la parole des experts sur les sujets où aucune vérité scientifique n'est établie ;
- Réserver le recours aux experts aux sujets pour lesquels l'expertise peut apporter une réelle valeur ajoutée au travail journalistique.

Annexes :

1 / Nombre d'experts sur les antennes de Radio France

Années	2019	2020	2021 (janvier à mai 2021)
Nombre d'experts sur les antennes de Radio France	6254	6741	2986
<i>Dont femmes expertes</i>	2544	2544	1355
Progression du nombre d'experts par rapport à l'année n-1	N/A	+7,7%	N/A

Le nombre des experts est calculé selon la méthodologie utilisée pour évaluer la part des expertes femmes à l'antenne, telle que présentée dans le rapport d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens de Radio France 2020-2022. Il ne considère qu'un nombre limitatif d'émissions, choisies en raison de leur format laissant une grande place aux experts.

2 / Liste des personnes auditionnées

Radio France

- Xavier Domino, Secrétaire général
- Vincent Giret, Directeur de l'information
- Emmanuelle Daviet, Médiatrice des antennes
- Nicolas Martin, producteur de l'émission « La méthode scientifique »

RTBF

- Louise Monaux, médiatrice de la RTBF

RTS

- Raymonde Richter, médiatrice de la RTS (consultante externe)
- Béatrice Jéquier, adjointe à la direction de l'actualité de la RTS

BBC

- Adam Rutherford, généticien, producteur de l'émission « Inside Science »

Experts indépendants

- Etienne Klein, philosophe, physicien